

Le CCAS a assuré ses missions auprès des habitants, des personnes en difficulté et des personnes âgées de la ville du Poiré-sur-Vie pour des problématiques diverses et sous différentes formes.

.....

En 2025, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni 6 fois.

Les interventions du CCAS sont de plusieurs natures :

- Les interventions individuelles auprès du public aidé,
- Les actions d'intérêt collectif auprès du public aidé,
- La gestion du service de portage de repas au domicile des personnes âgées,
- La gestion de l'EHPAD,
- Les animations auprès des personnes âgées et/ou isolées,
- La gestion administrative du CCAS et des missions qui lui sont confiées,
- L'observation, la coordination et les relations avec les partenaires,
- La participation à des projets liés à la prévention.

Les interventions individuelles auprès du public aidé

- 280 accueils physiques ont été réalisés auprès de 159 familles différentes (*en 2024 : 334 accueils auprès de 188 familles différentes*).
- En 2025, ce sont près de 1 950 mails émis et 3 230 mails reçus. Il y a également eu près de 1 315 appels émis et 680 appels reçus (*en 2024 : 1 630 mails émis et 2 700 mails reçus / 1 330 appels émis et 750 appels reçus*).
- La problématique du logement est toujours importante. En janvier 2025, on comptait 511 demandes pour lesquelles le Poiré-sur-Vie figurait dans les 3 premières villes ciblées au niveau de la localisation. Les personnes qui informent le CCAS du dépôt d'une demande de logement social sur la commune ou adressent un mail sont contactées. Un RDV peut être convenu au CCAS, suivant les besoins et la situation du ménage. Ce travail de prospection est nécessaire pour avoir une meilleure connaissance des situations. Plusieurs nouveaux programmes de logements sociaux ont été mis en location cette année, nécessitant de nombreux contacts et échanges avec les personnes en demande de logement.
- Certaines situations font l'objet d'un accompagnement social. Les personnes sont parfois accompagnées dans le cadre de plusieurs démarches et ce, durant plusieurs semaines. Il arrive que certains usagers aient besoin d'aide de manière soutenue sur une période donnée. Ainsi, ils sont rencontrés à plusieurs reprises sur un laps de temps, en plus des échanges téléphoniques ou par mail.
- Les interventions portent sur différentes problématiques : administratif, budget/financier, logement, emploi, famille, santé...
- En 2025, près d'1/3 des interventions étaient liées au logement (accès ou maintien). L'aide administrative ou des difficultés financières sont ensuite les deux motifs d'intervention qui suivent. Les demandes et les besoins au sein d'un même rendez-vous sont multiples.

Le besoin de garder un contact/un lien avec le service est important. Les usagers maintiennent les échanges par mail, que ce soit pour prévenir de l'évolution de leur situation, pour demander des informations ou transmettre leurs documents. Ces échanges peuvent également avoir leurs limites puisque les usagers ne prennent plus le temps d'appeler et/ou demandent également à ce que les professionnelles soient encore plus réactives.

➤ **Les aides financières**

13 secours financiers ont été versés auprès de 12 ménages différents.

Le montant total des secours accordés s'élève à 1277.16 € avec une moyenne de 106.43 € par secours.

Les secours sont attribués dans les domaines suivants : bon alimentaire, activités enfant/jeune, énergie, impôts, frais de réparation ou divers.

En 2025, on retrouve notamment :

- 3 secours concernant des bons alimentaires,
- 2 secours pour des départs en vacances,
- 2 secours pour des factures d'électricité / gaz / eau.

Les secours du CCAS restent exceptionnels. Les autres dispositifs (aides CAF, FSL, CPAM, MOVEA...) sont sollicités en priorité. Une aide doit venir en soutien ou pour pallier une difficulté. Dans ce cadre, l'accompagnement social est important car il va consister à intervenir auprès et avec la personne en vue d'améliorer sa situation et de chercher des leviers aux freins rencontrés.

Sans mobilisation de la part du ménage, il arrive donc que la demande de secours ne soit pas sollicitée.

Constat : Peu de demandes d'aides financières demandées. Peu de personnes prennent rendez-vous en vue de solliciter une aide financière.

➤ **L'épicerie solidaire**

30 familles (42 familles en 2024) ont été rencontrées au CCAS pour une inscription ou un renouvellement à l'épicerie solidaire. Certains ménages sont inscrits pour des courtes durées, le temps d'une ouverture de droits, ou parce qu'ils sont au-dessus des barèmes d'inscription mais rencontrent des difficultés financières. Les bénévoles restent compréhensifs, disponibles et à l'écoute des familles. Leur présence est appréciée par les bénéficiaires.

53 familles sur la commune (128 bénéficiaires) ont été inscrites à l'épicerie solidaire (*en 2024 : 59 familles = 158 bénéficiaires / en 2023 : 53 familles = 147 bénéficiaires*). 58 % des ménages sont avec des enfants. Le nombre de personnes seules augmente quant à lui.

Afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires, des temps de rencontres sont organisés avec les 3 référentes de l'épicerie.

➤ **Le logement social**

La ville dispose de 328 logements dans le parc social (logements en location au 31/12/2025). 3 bailleurs sont implantés sur la commune : Vendée Habitat, Vendée Logement et Podeliha.

Les personnes qui déposent une demande de logement social sur la commune, ou le souhaitent, sont invitées à prendre contact avec le CCAS et à transmettre leur « fiche demandeur ». Ce document reprend les éléments notés lors du dépôt de la demande de logement et atteste de l'enregistrement de la demande.

Les personnes sont ensuite recontactées et/ou reçues en rendez-vous si nécessaire.

En 2025, ce sont près de 275 personnes qui ont été contactées par le CCAS pour une demande de logement (RDV, mail, téléphone) contre 200 personnes en 2024.

Lorsqu'un logement est vacant (hormis pour les réservations Action Logement ou contingent préfectoral), des propositions de candidatures sont transmises auprès du bailleur. Nous participons ensuite aux commissions d'attribution (en visio depuis 2020).

Au 1^{er} janvier 2025, on comptait 169 demandes de logement social actives pour lesquelles la commune du Poiré-sur-Vie est en choix 1. Il y en avait près de 200 au 31/12/2025.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 : 24 logements sont passés en commission d'attribution de logement (*hors programme neuf*). 7 ménages ont refusé la proposition de logement suite au passage en commission.

3 nouveaux programmes ont été livrés et mis en location :

- Juin 2025 : 22 logements, résidence Les Genêts,
- Juin 2025 : 12 logements, résidence de l'Idonnière,
- Décembre 2025 : 5 logements, résidence du Jardin du Moulin. 71 autres logements de ce même programme seront mis en location en 2026, mais pour lequel les attributions ont commencé.

⇒ 4 ménages ont refusé une proposition de logement suite au passage en commission.

Sur les 76 attributions (y compris pour les personnes ayant refusé ensuite le logement), 40 ménages avaient un lien avec la commune (commune d'origine et/ou lieu de travail et/ou rapprochement familial), soit 52 % des attributions. Sur les 11 refus, 6 personnes étaient originaires du Poiré-sur-Vie.

➤ **Les logements temporaires**

- Logement 1 : ce logement est utilisé comme logement d'urgence depuis avril 2024. Il est destiné aux personnes victimes de sinistres (ex : incendie...) et aux victimes de violences conjugales sur orientation d'un professionnel. Il a été occupé à 2 reprises cette année, pendant 16 semaines, soit environ 4 mois.
- Logement 2 : le logement est occupé depuis le 3 mai 2021 par l'AREAMS pour le Centre Provisoire d'Hébergement.

Les actions d'intérêt collectif auprès du public aidé.

Le CCAS a participé aux réunions de travail avec Solidavie pour l'organisation du « Noël en famille », notamment pour l'après-midi à la Martelle, le 17 décembre. Plusieurs ateliers étaient proposés. Un agent du CCAS était présent le jour de l'événement.

La gestion du service de portage de repas au domicile des personnes âgées

8865 repas ont été livrés dans l'année, soit un chiffre stable par rapport à 2024 (2 repas en moins).

Par semaine, c'est une moyenne de 24 repas livrés par jour auprès d'environ 36 bénéficiaires : certaines personnes ne prennent pas de repas quotidiennement. 56 personnes ont fait appel au service en 2025.

Au cours de l'année, il a été comptabilisé 13 nouveaux bénéficiaires et 17 départs (hospitalisation longue, entrée à l'EHPAD, décès), contre 23 nouveaux bénéficiaires et 21 départs en 2024.

Les agents en charge du portage de repas repèrent les situations particulières et délicates des bénéficiaires, notamment des situations fragiles de maintien à domicile, puis en informent le CCAS. Des transmissions sont faites après la tournée du portage pour échanger sur ces points de vigilance.

Pour rappel, depuis septembre 2023, une nouvelle organisation est mise en place : la livraison se fait entre 9h et 11h30, puis entre 14h et 15h30.

Cette année, deux visites de la cuisine municipale ont été proposées aux bénéficiaires du portage de repas au cours du mois de mai. 10 bénéficiaires étaient présents. Ce fut l'occasion pour eux de rencontrer et d'échanger avec les agents de la cuisine municipale puis de découvrir les coulisses de la fabrication des repas.

La gestion de l'EHPAD

Le CCAS est en lien avec l'EHPAD - Résidence Yves COUGNAUD (gestion, partenariat, animation).

Les animations auprès des personnes âgées

Des animations et des temps forts sont proposés au cours de l'année. Ces temps réunissent les résidents de l'EHPAD, les bénéficiaires du portage de repas et/ou les personnes isolées à domicile :

- 9 janvier : Vœux aux résidents autour du partage de la galette,
- 3 avril : Fête de printemps avec la participation de la chanteuse Emmanuelle BRAUD,
- 20 juin : Fête de la Musique avec la participation de la chanteuse et musicienne, Solène BONNAUDET,
- 18 décembre : Fête de Noël avec la participation de la chorale Chantevie.

Concernant Festi'Musique, des invitations avaient été adressées aux bénéficiaires du portage de repas, aux locataires du Square la Belle-Vie et des logements maintien à domicile aux Genêts, aux Agapanthes ou encore aux résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé.

Enfin, les bénéficiaires du portage de repas et les personnes âgées isolées à domicile connues du CCAS ont également été conviés à des après-midis « Brin de Causette » à la Médiathèque.

➤ **Semaine Bleue**

« *Vieillir : une force à partager !* » : tel était le thème de la Semaine Bleue 2025. Un des objectifs de cet événement est de promouvoir des actions de prévention contre la perte d'autonomie, qui favorisent le relationnel et luttent contre l'isolement social. Pour la 2nde année, le programme de la Semaine Bleue a pris une nouvelle forme, avec notamment des propositions de sorties mais aussi des ateliers sur plusieurs séances. Les animations sont ouvertes à l'ensemble des personnes de plus de 60 ans (sauf spectacle musical).

- **Mardi 14 octobre** : après-midi convivial avec le spectacle musical à la Martelle, proposé aux Genêts de plus de 68 ans, aux résidents de l'EHPAD, aux Agapanthes et aux bénéficiaires du portage de repas. Près de 200 seniors présents. A noter la présence d'une vingtaine de jeunes en classe de Seconde SAPAT à la MFR. Un bel après-midi, sous le signe du partage et de la convivialité, animé par le LEQUIPAGE, des chanteurs et musiciens vendéens qui interprètent des chants marins.

❖ 5 cycles d'ateliers :

- **Atelier floral**, en partenariat avec « Alocasia by Pauline ». Cet atelier a fait partie d'un cycle de 3 séances qui s'est déroulé au fil des saisons. Les participants sont repartis avec leur réalisation.
- **Atelier Bien-être**, en partenariat avec Sève Massage. Cet atelier faisait partie d'un cycle de 3 séances où il a été question d'auto-massage pour apprendre les gestes qui soulagent les maux du quotidien.
- **Découverte de jeux de société**, en partenariat avec Hélène MARTINEAU, gérante de la librairie « Les Instants libres » au Poiré-sur-Vie. Cet atelier faisait partie d'un cycle de 3 séances afin de découvrir et de passer un bon moment autour de jeux de société.
- **Atelier lecture et écriture**, en partenariat avec Sarah WALL et Fanny ORAIN : lecture et échanges avec Sarah WALL, auteure du livre «Le vent et les feuilles» suivis de deux ateliers d'écriture animés par Fanny ORAIN. Cet atelier fait partie d'un cycle de 3 séances.
- **Atelier loisirs créatifs**, en partenariat avec Sandrine CARDIN, créatrice d'Au fil de ma créativité : atelier de créations en crochet ou en macramé. Cet atelier fait partie d'un cycle de 3 séances.

❖ Des visites d'entreprises/sites :

- Lundi 13 octobre : **Viste du jardin de l'Eau Monerie**, en partenariat avec le chantier d'insertion ACEMUS. Découverte du site du Jardin de l'Eau Monerie. Présentation et visite des 3 ateliers : maraîchage, magasin, transformation.
- Vendredi 17 octobre : **Rencontre avec les « Artisans d'art et du patrimoine »**. Découverte du travail des 5 artisans d'art installés sur la commune avec une visite et des explications des ateliers : vitrail, peinture en décors, restauration de tableaux, de livres et d'œuvres.

Au total, ce sont 21 participants sur les ateliers et visites.

Une autre animation a été proposée :

- Jeudi 2 octobre : « **Bien manger, bien bouger** », en partenariat avec la MFR du Poiré-sur-Vie. Des ateliers sur la motricité, la santé et l'alimentation, proposés et animés par les élèves en 1^{ère} année SAPAT en formation à la MFR du Poiré-sur-Vie.

Le CCAS a aussi été présent le vendredi 10 octobre sur le « **Forum bien vieillir** » organisé par la Communauté de communes Vie et Boulogne.

➤ **Action avec les enfants du CME**

Le 3 décembre, les enfants du CME ont participé à un après-midi jeux de société à l'EHPAD Yves COUGNAUD avec les résidents.

➤ **Action avec les enfants de Méli-Mélo**

Dans le cadre du projet pédagogique de l'accueil périscolaire Méli-Mélo, l'équipe d'animation propose cette année des temps de rencontres intergénérationnelles avec les bénéficiaires du portage de repas. Ces temps de rencontre mensuels ont commencé en décembre 2025 et vont se poursuivre sur l'année 2026.

La gestion administrative du CCAS et des missions qui lui sont confiées

Le CCAS a assuré :

- Les formalités administratives liées au CCAS : convocations, délibérations, préparation des réunions et comptes rendus,
- Le traitement de dossiers administratifs tels que les demandes et propositions de logements sociaux (participation aux commissions d'attribution), l'instruction des dossiers d'aide sociale, la domiciliation, la gestion du logement temporaire du CCAS, le signalement auprès de la cellule « habitat indigne et précarité énergétique », les avis d'expulsion, la participation à la CCAPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives)...
- Les relations avec l'EHPAD : centralisation des délibérations, dossiers de demande d'aide sociale.

La domiciliation

Au cours de l'année 2025, 13 personnes ont été domiciliées au CCAS. Chiffre en légère baisse par rapport à 2024 où l'on comptait 16 domiciliations.

L'observation, la coordination et la collaboration avec les partenaires

L'action du CCAS s'inscrit au cœur d'un réseau composé de nombreux intervenants dans le domaine de l'action sociale. Le CCAS assure un rôle de représentation et de coordination entre ces différents acteurs.

Le CCAS est représenté dans les instances suivantes : Commission d'admission et Conseil de vie sociale de l'EHPAD, Conseil d'administration et bureau de SOLIDAVIE, Conseil d'administration de l'UDCCAS de Vendée.

Les principaux partenaires du CCAS avec lesquels les contacts sont les plus fréquents sont les suivants : la Maison Départementale des Solidarités et des Familles (MDSF), les bailleurs sociaux (Vendée Habitat et Vendée Logement), le Secours catholique (en particulier pour l'épicerie sociale), SOLIDAVIE, la Police municipale, Tremplin/ACEMUS, les services de protection des majeurs, la CAF de la Vendée, la Mission locale, les services d'aides à domicile...

La participation à des projets liés à la prévention

Le CCAS est représenté lors de la commission de concertation bimensuelle du CLSPD (Comité Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance).

➤ **Contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles**

Dans le cadre du CLSPD et du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, la mairie et le CCAS du Poiré-sur-Vie ont signé en décembre 2019 un « Contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles ». L'objectif principal est de rechercher localement une plus grande efficacité dans les réponses apportées pour lutter contre ces violences. Deux temps-forts ont été mis en place cette année :

- **Mars 2025** : Une rencontre avec l'ensemble des signataires du contrat local est organisée afin d'échanger et de réfléchir aux actions à conduire. Partage d'un état des lieux par les intervenants.
- **Lundi 3 novembre** : Soirée grand public. Projection du film « *Jamais Plus* » de Justin BALDONI suivi d'un débat animé avec les partenaires Solidarité Femmes 85, le CIDFF Vendée et France Victimes 85. Près de 60 personnes étaient présentes.

Des plaquettes, réalisées par le service communication de la mairie en 2022, sont toujours à la disposition des habitants.

➤ **Action de prévention**

Le 30 septembre, une soirée d'échanges a été organisée autour du thème « *Nos enfants face aux écrans : si on en parlait ?* ». Cette rencontre permettait aux parents de venir avec leurs questions et de faire part de leurs préoccupations. Prévenir des dangers liés aux écrans mais aussi comment protéger les enfants et instaurer un cadre adapté sont des sujets qui ont été abordés.

Le CCAS faisait partie des acteurs de cette soirée, aux côtés de la Police municipale, du service enfance-jeunesse, de la CCVB, du collège du Puy Chabot, de la MFR du Poiré-sur-Vie, de SOLIDAVIE ou encore de la Gendarmerie.

2025, c'est aussi :

➤ **L'accueil de stagiaires**

Une personne a été accueillie en stage 15 jours dans le cadre d'une immersion.

Des rendez-vous également ont été proposés à des stagiaires présents chez des partenaires, des étudiants ou encore des personnes en reconversion professionnelle.

➤ **Le plan canicule**

Chaque année, du 1^{er} juin au 31 août, l'Etat demande au CCAS de mettre en place un registre communal en cas de déclenchement du plan canicule. Ce registre est destiné à permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux auprès des personnes figurant sur ce registre, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

En collaboration avec le service accueil et la Police municipale, une surveillance téléphonique et des visites sont effectuées auprès des personnes âgées et/ou fragiles à domicile lors du déclenchement du plan canicule niveau 3 (alerte canicule). Cette année, face à l'épisode de canicule majeur, d'autres services ont été sollicités pour assurer cette veille.

L'inscription sur ce registre est volontaire mais doit être renouvelée chaque année. En 2025, 33 personnes étaient inscrites (*30 personnes en 2024*).

➤ **L'accès aux vacances**

Pour la 6^{ème} année consécutive, le CCAS a participé au financement des colos apprenantes. Ces séjours offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de partir et de renforcer leurs savoirs et compétences dans un cadre ludique avec des activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

Les séjours étaient pris en charge à hauteur de 100 % par l'Etat. Le transport a été pris en charge par le CCAS.

En 2025, 2 séjours sur l'île de Noirmoutier ont été proposés en juillet et ont permis le départ de 10 enfants âgés de 7 à 12 ans.

➤ **La santé**

❖ Le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé a été signé le 6/10/2025 avec l'ARS et la CCVB. Le CLS permet de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour des enjeux sur la santé. Il permet de créer des synergies afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Pour son élaboration, les membres du CCAS et les professionnelles du CCAS ont participé à des ateliers de concertation en mars. Ces temps d'échanges ont permis d'avoir des regards détachés et croisés sur les thèmes suivants :

- Prévention et promotion de la santé,
- Santé mentale,
- Offre et recours aux soins.

Sur le dernier trimestre 2025, les professionnelles du CCAS ont ainsi pu participer à 2 formations ; une sur les premiers secours en santé mentale et une sur le repérage précoce et l'intervention brève dans le cadre des addictions.

❖ La Maison de santé

Plusieurs rencontres ont eu lieu cette année avec les professionnels de santé dans le cadre de l'agrandissement de la maison de santé. Ce projet d'agrandissement reste un atout pour accueillir des nouveaux professionnels sur le territoire. Le permis de construire a ainsi été déposé et les travaux ont commencé lors du dernier trimestre 2025.

De même, des rencontres régulières ont été organisées entre les membres élus du Conseil d'administration du CCAS et les médecins généralistes pour faire le point sur la situation médicale : liste d'attente, affiche pour orienter les habitants, préparation de l'accueil de Docteurs juniors (accréditation obtenue).

❖ La mutuelle communale

La mutuelle communale est proposée aux habitants du Poiré-sur-Vie depuis juin 2022. La convention de partenariat a été renouvelée cette année en juillet 2025. Des permanences ont toujours lieu en mairie, à la fréquence d'une tous les 15 jours, le vendredi matin des semaines impaires. D'autres rendez-vous se font également à domicile.

La mutuelle communale continue de répondre à un besoin puisque 139 rendez-vous ont été pris auprès de la conseillère. 68 personnes ont ensuite adhéré à Mutualia.

Une réunion publique d'information a eu lieu le 27 octobre 2025.

Dans le cadre de ce partenariat et sur le volet prévention, le camion MarSOINS a également pu faire étape au Poiré-sur-Vie, le 6 novembre. Un bilan de santé complet était proposé avec un professionnel de santé. Cette action était ouverte à tous, gratuite et sans RDV. Les 12 créneaux de la matinée ont été utilisés.

➤ **Les vélos adaptés**

Dans le cadre de la mobilité et du bien-être chez les seniors et les personnes à mobilité réduite, une réflexion autour de l'acquisition de vélos adaptés a commencé avec plusieurs acteurs et partenaires locaux (club seniors, SOLIDAVIE, EHPAD). Les participants ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

Les premiers bénéficiaires identifiés pourraient être les résidents de l'EHPAD, ainsi que des personnes identifiées par le CCAS. Le public ciblé pourra être élargi dans un second temps, en fonction des moyens humains et des besoins. Le travail sur ce projet va se poursuivre en 2026.

➤ **L'UDCCAS 85**

En faisant partie du collège des techniciens membres de l'UDCCAS de Vendée, le CCAS du Poiré-sur-Vie a été représenté lors des réunions du Conseil d'administration et aussi lors de réunions organisées dans l'année.

➤ **La CCVB**

Les professionnelles du CCAS ont continué à participer au groupe de travail sur l'aide alimentaire sur le territoire Vie et Boulogne. Un des objectifs : poursuivre l'harmonisation des critères d'admission même si les distributions sont différentes et échanger sur nos pratiques.

Le CCAS est également présent lors des rencontres du réseau « Accueil et Accompagnement social » et à la première rencontre du réseau du réseau santé Vie et Boulogne.